

Image de la marque et lignes directrices

POUR LES FILIALES DE LA LÉGION

MAI 2025



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Qui nous sommes	4
Utilisation de la marque de la Légion	7
• Les logos de la Légion	8
• Mauvaises utilisations du logo	9
• Le logo national de la Légion	10
• Les logos de direction provinciale	11
• Insigne de la Légion – Principes directeurs	12
• L'Écusson des Dames auxiliaires	13
• Couleurs officielles des éléments graphiques de la Légion	14
• La marque de commerce du coquelicot	15
• Communication avec la marque Légion	16
• « La Légion royale canadienne » c. « La Légion »	17
• Polices de caractères autorisées	18
Votre filiale en ligne	19
• Création d'un site Web de filiale	20
• Médias sociaux	21
Ressources en soutien à la marque	23
• Ressources gratuites arborant la marque de la Légion	24
• Ressources et contenu en ligne	25

INTRODUCTION

La marque de *La Légion royale canadienne* est plus qu'un logo : elle englobe tout ce qui représente notre organisation, y compris nos couleurs, nos messages et l'expérience de nos membres. Notre marque repose sur une stratégie de marque dont l'image qu'en projette la Légion est ce qu'elle envisage de proposer à l'acceptation du grand public.

Lorsqu'une marque est utilisée de manière cohérente dans l'ensemble d'une organisation, tout le monde en bénéficie. Elle aide le public à comprendre l'organisation et à lui faire confiance, et elle facilite la communication entre les membres de l'organisation et le grand public.

Ce guide sur la marque entend expliquer comment les filiales peuvent utiliser la marque de la Légion pour faire connaître la Légion, promouvoir les événements et les initiatives de filiale, et améliorer les communications avec le public et les membres.



Qui nous sommes

La Légion royale canadienne est la principale organisation nationale dont les filiales et leurs membres s'efforcent d'honorer le service militaire, de promouvoir le Souvenir, et de fournir un soutien et des services précieux aux vétérans des forces armées et de la GRC, ainsi qu'à leurs familles et à leurs communautés.



QUI NOUS SOMMES

Nos Objectifs

Notre mission et notre énoncé de vision sont au cœur même des activités de la Légion.
Ce sont là les objectifs visés dans tout ce que nous entreprenons.

Notre Mission

*Être au service des vétérans,
y compris les militaires et les
membres de la GRC en service,
et de leurs familles, promouvoir
le Souvenir, et servir nos collectivités
et notre pays.*

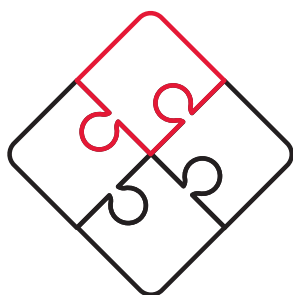
Notre Énoncé de Vision

*Être l'organisation de soutien
aux vétérans et de services
communautaires la plus reconnue
et respectée qui soit.*

QUI NOUS SOMMES

Nos Valeurs

Nos vraies valeurs se veulent le reflet des gens derrière la marque : nos membres. Lorsque quelqu'un franchit les portes d'une filiale, nous voulons que cette personne ressente ces valeurs dans chaque échange.



SERVICE :

Nous offrons un soutien dévoué et une assistance compatissante et humaine.

INTÉGRITÉ :

Nous nous conduisons de façon à inspirer un climat de confiance et à établir une entente mutuelle.

RESPECT :

Nous sommes solidaires, inclusifs, courtois et justes envers tous, et ce, tout en respectant et en honorant la dignité et la valeur de chaque personne.

LOYAUTÉ :

Nous sommes inébranlables dans notre devoir d'allégeance patriotique envers notre souverain régnant, à notre pays, à La Légion royale canadienne et à nos camarades.

TRAVAIL D'ÉQUIPE :

Nous coopérons et travaillons ensemble de manière désintéressée pour s'acquitter de notre mission commune.

Ces valeurs se reflètent dans les trois piliers à la base du travail de la Légion :

Au service des vétérans

Offre d'importants services qui ont un impact positif sur les vétérans, les familles et les communautés.

Souvenir

Commémoration et souvenir des sacrifices consentis par les anciens combattants pour protéger les Canadiens et les Canadiennes

Communauté

Rapprochement des concitoyens, consolidation des réseaux de soutien, et assurance que les vétérans et leurs familles ne se sentent jamais oubliés.

Utilisation de la marque de la Légion



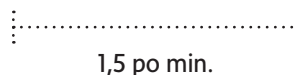
UTILISATION DE LA MARQUE DE LA LÉGION

Les logos de la Légion

La Légion royale canadienne dispose de plusieurs logos, chacun avec ses propres niveaux de marque de commerce et d'approbation pour les filiales.

Votre logo de filiale

Le logo de votre filiale de la Légion est le symbole de votre identité distincte de filiale. Il permet à vos initiatives de filiale – et au travail acharné des membres – de se démarquer au sein de votre communauté. **Le logo de filiale, qui comprend l'identificateur de filiale, doit être utilisé pour toutes les activités, les affiches, les produits et la promotion.** Une filiale n'a pas besoin de l'approbation du Siège national pour utiliser son logo.



TRAVAIL ARTISTIQUE

On peut se procurer un logo de filiale personnalisé en contactant marketing@legion.ca.

DIMENSIONS

La taille minimale recommandée pour un logo de filiale est de 1,5 po ou de 3,81 cm... en partant du côté gauche de la lettre « L » jusqu'au côté droit du coquelicot.

CHOIX DE LANGUES

Ce logo est offert soit dans une version française ou anglaise.

UTILISATION DU LOGO DE FILIALE

Une filiale peut utiliser son logo :

- ☒ sur tout matériel destiné aux communications de la filiale, à la production d'affiches, aux initiatives, aux événements ou à la vente de produits.

On pourra se procurer un logo de filiale personnalisé en contactant marketing@legion.ca et en précisant la direction provinciale, le numéro de filiale et le nom de la ville ou municipalité.

UTILISATION DE LA MARQUE DE LA LÉGION

Mauvaises utilisations du logo

Pour les utilisations permises du logo, SVP vous reporter à la page précédente.



Ne jamais utiliser autre chose que le logo approuvé et fourni.



Ne jamais chercher à créer votre propre logo de filiale.



Ne jamais reproduire le logo dans des couleurs non approuvées.



Ne jamais étendre ou modifier les proportions du logo.



Ne jamais rien ajouter au logo.



Ne jamais utiliser qu'une partie du logo; à garder toujours entier.

You are the "heart" of the  brand

Ne jamais utiliser le logo dans le corps d'une phrase ou d'une expression.



Ne jamais modifier la disposition horizontale du logo.



Ne jamais rien superposer sur le logo.

UTILISATION DE LA MARQUE DE LA LÉGION

Le logo national de la Légion

Le logo national est ce que la plupart des Canadiens et Canadiennes visualisent lorsqu'ils pensent à la Légion. Évoquant un sentiment d'amour et de fierté chez ceux qui le voient, ce logo est utilisé dans les communications et l'affichage sur le plan national.

Le logo national n'est utilisé que pour les initiatives nationales de la Légion. Des règles spécifiques s'appliquent pour déterminer quand une filiale peut utiliser le logo national de la Légion, et ce, avec l'approbation préalable du Siège national de la Légion. Pour plus d'informations, SVP contacter marketing@legion.ca.

Ce logo est offert soit dans une version française ou anglaise.



UTILISATION DU LOGO NATIONAL DE LA LÉGION PAR LES FILIALES

Les filiales peuvent utiliser le logo national de la Légion si :

- ☒ le matériel sur lequel il est utilisé est dans le cadre d'une initiative de niveau national, ET
- ☒ la filiale en a reçu l'approbation du Siège national de la Légion.

Une filiale ne peut approuver l'utilisation du logo national de la Légion pour d'autres organisations.

Pour plus d'informations, veuillez contacter marketing@legion.ca.

On peut se procurer des fichiers numériques du logo en contactant marketing@legion.ca.

UTILISATION DE LA MARQUE DE LA LÉGION

Les logos de direction provinciale

Le logo de direction provinciale est assujéti aux mêmes règles que celui de la Légion et n'est utilisé que pour les initiatives au niveau provincial. L'approbation de la direction provinciale est requise pour son utilisation. Veuillez communiquer avec votre direction provinciale pour de plus amples renseignements



*Direction du Québec
Quebec Command*



Saskatchewan Command



*Newfoundland and
Labrador Command*

UTILISATION DU LOGO PROVINCIAL DE LA LÉGION PAR LES FILIALES

Les filiales peuvent utiliser le logo provincial de la Légion si :

- ☒ le matériel sur lequel il est utilisé est dans le cadre d'une initiative de niveau provincial, territorial ou de zone, ET
- ☒ la filiale en a reçu l'approbation de sa direction provinciale.

Une filiale ne peut approuver l'utilisation d'un logo provincial de la Légion pour d'autres organisations.

Pour plus d'informations, veuillez contacter votre direction provinciale.

On peut se procurer des fichiers numériques du logo auprès de sa direction provinciale.

UTILISATION DE LA MARQUE DE LA LÉGION

Lignes directrices concernant l'insigne de la Légion

La reine Élisabeth II a accordé le patronage royal à la Légion canadienne en 1962. L'insigne de la Légion royale canadienne est un symbole royal représentant l'association de la Légion avec la monarchie.

L'insigne de la Légion ne peut être substitué aux autres logos de la Légion. L'insigne est un symbole cérémoniel, alors que le logo de la Légion est le symbole de l'organisation reconnu par le public.

Toutefois, comme pour les logos, l'utilisation de l'insigne de la Légion suit un ensemble de règles précises, notamment en ce qui concerne le matériel promotionnel sur lequel il peut être utilisé.



Utilisation de l'insigne de la Légion

L'insigne de la Légion n'est pas destiné à être utilisé sur du matériel promotionnel et ne devrait être employé que dans des contextes homologués.

UTILISATIONS APPROPRIÉES :

- Lettres procédurales
- Certificats
- Stèles funéraires
- Affichage lors de cérémonies ou d'activités professionnelles de la Légion

EXEMPLES D'UTILISATIONS INCORRECTES :

- Cartes professionnelles ou papier à en-tête
- Sites Web des filiales ou affichage public
- Affiches ou bannières promotionnelles
- Produits destinés à la revente

UTILISATION DE L'INSIGNE DE LA LÉGION PAR LES FILIALES

Les filiales peuvent utiliser l'insigne de la Légion sur des matériaux si :

- ☒ les matériaux sont pour une utilisation approuvée, OU
- ☒ La filiale a reçu une autorisation du Siège national de la Légion.

Les filiales qui possèdent des enseignes ou des articles de papeterie portant l'insigne de la Légion peuvent les utiliser jusqu'à ce qu'il soit temps de les remplacer ou de commander de nouveaux articles. À ce moment-là, il faudra utiliser le logo de la filiale de la Légion.

On peut télécharger les fichiers numériques de l'insigne à partir du site Web des Services aux membres ou en faire la demande à marketing@legion.ca.

UTILISATION DE LA MARQUE DE LA LÉGION

L'Écusson des Dames auxiliaires

L'écusson des Dames auxiliaires est utilisé exclusivement pour la promotion du matériel des Dames auxiliaires de la filiale ou de la province. Toute question relative à l'utilisation de cet écusson doit être dirigée à votre point de contact provincial des Dames auxiliaires ou à votre direction provinciale.



UTILISATION DE L'ÉCUSSON DES DAMES AUXILIAIRES PAR LES FILIALES

Les filiales peuvent utiliser l'écusson si :

- ☒ le matériau sur ou avec lequel il est utilisé est en lien avec les Dames auxiliaires.

On peut télécharger les fichiers numériques en lien avec les Dames auxiliaires à partir du site Web des Services aux membres ou en faire la demande à marketing@legion.ca.

UTILISATION DE LA MARQUE DE LA LÉGION

Couleurs officielles des éléments graphiques de la Légion

Noir de la Légion PMS Black C			
C 75	M 68	Y 67	K 90
R 0	G 0	B 0	
« Web safe » #000000			

	Pantone	C	M	Y	K	R	G	B	% Gris	No. Hex	« Web safe »
ROUGE	186C papier couché 032U papier non couché	12 12	100 83	91 58	3 1	206 214	14 81	45 92	55%	F20017	FF0000
BLEU	286C papier couché 301U papier non couché	100 90	84 75	12 1	4 0	0 46	51 85	161 165	90 %	0D3692	003399
OR	465C 872U métallique	26	40	73	3	188	149	92	30 %	CB9F5B	CC9966
BRUN	1405C	41	62	100	37	111	76	29	70 %	5E3C00	663300
CLAIR	127C	5	10	70	0	244	219	108	10 %	FFED7B	FFFF66

UTILISATION DE LA MARQUE DE LA LÉGION

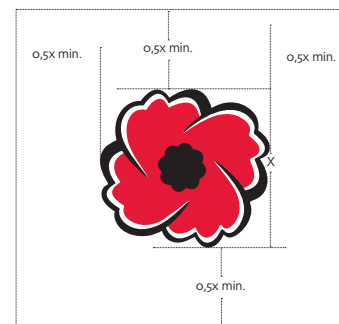
La marque de commerce du coquelicot

Le symbole du coquelicot est une marque déposée de la Direction nationale de La Légion royale canadienne. Pour sauvegarder le coquelicot sacré et le protéger contre l'utilisation abusive et la commercialisation, il existe des règles strictes et des approbations requises pour l'utilisation, telles que décrites dans le Manuel du coquelicot de la Légion. Voir en ligne à legion.ca/fr/manuel-du-coquelicot

Le Coquelicot ne peut jamais être utilisé comme symbole du Souvenir pour un profit personnel. Nul ne peut, sans la permission écrite expresse de la Direction nationale, s'en servir sur des présents à des fins commerciales ou caritatives, ou pour une distribution publique, et ce, peu importe l'organisation, le groupe, la communauté ou quelque particulier que ce soit.

La marque de commerce s'applique à toutes les variantes de l'image du coquelicot (coquelicot de revers, logo du coquelicot, symboles et fleur) lorsqu'utilisée dans un contexte d'anciens combattants et de vétérans, de commémoration et de collecte de fonds.

Toute demande d'utilisation doit être adressée à le coordonnateur du Comité du Coquelicot et Souvenir de la Direction nationale, à poppytrademark@legion.ca.



REPRÉSENTATION ARTISTIQUE

Pour obtenir les illustrations du coquelicot et les exigences d'affichage, veuillez contacter le coordonnateur du Comité du Coquelicot et Souvenir à poppytrademark@legion.ca.

UTILISATION DU COQUELICOT PAR LES FILIALES

Les filiales peuvent utiliser la marque du coquelicot sur des matériaux si :

- ☒ il est utilisé en marge d'activités commémoratives, ET
- ☒ la filiale en a reçu l'approbation du coordonnateur du Comité du Coquelicot et Souvenir*

* Des exigences spécifiques s'appliquent pour demander l'utilisation du coquelicot. Pour plus de renseignements pour une demande d'utilisation de la marque de commerce, allez en ligne à legion.ca/fr/coquelicot-marque-deposee.

UTILISATION DE LA MARQUE DE LA LÉGION

Communication avec la marque Légion

REGISTRE LITTÉRAIRE DES COMMUNICATIONS

La Légion utilise dans ses documents écrits un registre de langue soutenu, très spécifique et professionnel afin de s'assurer que notre message est transmis de façon cohérente. Le registre des textes de la Légion se veut respectueux, chaleureux et fier.

Respectueux :

Notre plus important public est celui des vétérans canadiens. Nous devons toujours faire preuve du plus grand respect qui soit envers ceux et celles qui ont risqué ou sacrifié leur vie.

APPROCHE INDIQUÉE :

Nous sommes la plus grande organisation de soutien aux vétérans et de services communautaires qui soit au Canada; nous aidons les vétérans à obtenir les soins et le soutien qu'ils méritent.

APPROCHE MALVENUE :

Nous sommes l'établissement d'aide aux vétérans le plus important du Canada, apportant à ces derniers un ensemble de soins et de soutien dont ils sont dignes de recevoir.

Chaleureux :

Les personnes que nous cherchons à atteindre peuvent souffrir et être renfermées, ou encore ne pas savoir ce que fait La Légion royale canadienne. Pour soutenir les vétérans, leur famille et leur communauté, nous devons être chaleureux et accessibles – jamais intimidants ou désobligeants à leur endroit.

APPROCHE INDIQUÉE :

Devenir membre de la Légion est la meilleure façon d'exprimer votre gratitude et d'apporter votre soutien. Nul besoin d'être un vétéran pour adhérer et agir de façon concrète.

APPROCHE MALVENUE :

Les vrais Canadiens appuient la Légion. Montrez à quel point vous avez les vétérans du Canada à cœur en devenant membre de la Légion dès aujourd'hui.

Fier :

Les membres de la Légion reconnaissent la valeur de ce que l'organisation fait pour les vétérans. Nous devrions toujours parler de nos contributions avec confiance et fierté.

APPROCHE INDIQUÉE :

La Légion est fière de soutenir les militaires et leurs familles en parrainant la Course de l'Armée du Canada.

APPROCHE MALVENUE :

Ce week-end, la Légion parraine la Course de l'Armée du Canada.

CONSEIL : Tenez compte du public qui lira votre message lorsque vous l'écrivez! Le message doit s'adresser directement à ce public, qu'il s'agisse de membres, de vétérans et de leurs familles, ou du grand public.

UTILISATION DE LA MARQUE DE LA LÉGION

« La Légion royale canadienne » c. « La Légion »

Notre nom de marque complet est *La Légion royale canadienne*. Il convient de l'utiliser chaque fois que l'espace le permet, notamment dans les titres, les unes de la presse, les premiers paragraphes et autres textes importants.

Une fois le nom complet utilisé, la forme courte *la Légion* peut être utilisée dans des textes plus longs, tels que les pages Web et communiqués de presse. La forme courte peut aussi être utilisée lorsque le nombre de caractères est limité, comme dans les médias sociaux.

UTILISATION DE LA MARQUE DE LA LÉGION

Polices de caractères autorisées

Pour que la marque de la Légion reste constante et uniforme dans toutes les communications, les polices de caractères suivantes devraient être utilisées dans la mesure du possible. Ces polices représentent l'écriture unique de la Légion et accentuent la personnalité de notre marque.

POLICES DE CARACTÈRES PRINCIPALES

Les deux polices primaires peuvent être téléchargées à partir du site Web des Services aux membres sous les rubriques *Ressources - Directions & Filiales* et *Marketing & Relations publiques*.

Sense

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890!"#\$%&'()*+/?@

Les nombres doivent être formatés en majuscules/capitales pour être utilisés dans les graphiques promotionnels.

1234567890

Georgia

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890!"#\$%&'()*+/?@

POLICE DE CARACTÈRES DE RECHANGE

Si la police de caractères principale *Sense*, normalement utilisée par la Légion n'est pas accessible sur votre appareil, vous pouvez utiliser cette police à sa place.

Arial

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890!"#\$%&'()*+/?@

**Votre filiale
en ligne**



VOTRE FILIALE EN LIGNE

Création d'un site Web de filiale

Chaque filiale de la Légion est encouragée à créer son propre site Web pour aider à promouvoir ses activités ou d'autres événements communautaires.

Par où commencer?

Si votre filiale n'a pas encore son propre site Web, ces conseils pratiques vous permettront de démarrer le projet :

- Toute filiale est tenue d'utiliser son logo de filiale sur son site Web.
- Un guide de style pour site Web, destiné à aider les concepteurs de sites Web à créer une apparence similaire à celle de Legion.ca, est disponible sur le site Web des Services aux membres.
- On encourage les filiales à utiliser le libellé du site Web Legion.ca sur leur site de filiale afin de soutenir la compatibilité de la marque.
- On invite les filiales à utiliser pour leur site Web toute image pouvant être téléchargée à partir des pages de Flickr et de Google Drive de la Direction nationale, ou de legion.ca.

Si ce n'est déjà fait, fournissez l'adresse URL de votre site Web et votre adresse courriel de filiale à membership@legion.ca, et nous les ajouterons à notre outil de localisation de filiales à Legion.ca.

Mise à jour de votre site Web de filiale

Si votre filiale opère déjà un site Web, voici des conseils pratiques pour l'améliorer :

- Le cas échéant, établissez un lien vers Legion.ca, par exemple, vers les pages d'adhésion et de renouvellement d'adhésion, car ce site Web est régulièrement mis à jour et fait état des dernières promotions.
- Si le site Web de votre filiale comprend des liens vers des formulaires d'inscription en format PDF, assurez-vous que ces formulaires sont à jour. Surveillez tous les courriels à l'intention des filiales concernant les ressources mises à jour et consultez le site Web des Services aux membres pour obtenir les derniers formulaires et documents.
- Au moins une fois par année, réviser le contenu et les liens pour vous assurer que l'information y est à jour et exacte. Une information courante, dont des statistiques sur l'adhésion et les programmes et services destinés aux vétérans, vous est offerte à legion.ca/fr/ce-que-nous-sommes/questions-et-reponses. Vous pouvez aussi consulter la liste des initiatives nationales de la Légion à legion.ca/fr/les-nouvelles/requetes-mediatiques.
- Soutenez les efforts de maintien et de fidélisation des membres en proposant le renouvellement de l'adhésion en ligne! Inscrivez votre taux de filiale sur le site Web des Services aux membres et affichez le lien sur votre site Web en y encourageant vos membres à renouveler leur adhésion en ligne.

VOTRE FILIALE EN LIGNE

Médias sociaux – Politique de la marque de commerce

Dans le cadre de cette politique, toute référence au terme « marques enregistrées » comprend le mot « Légion », le logo de la Légion, l'insigne de la Légion et celui de l'Auxiliaire féminin. Les demandes concernant l'utilisation de la marque enregistrée du symbole du Coquelicot doivent être adressées au Comité Coquelicot et Souvenir à poppytrademark@legion.ca.

Dans le cadre de cette politique, toute référence au terme « médias sociaux » comprend Facebook, Twitter, les blogues, et tout autre média similaire dans l'avenir.

La politique

Les filiales, zones, districts, directions et groupes auxiliaires de la Légion peuvent utiliser leur logo respectif (avec leur identifiant) pour les médias sociaux, sous réserve du respect des conditions suivantes :

1. Le nom ou le numéro de l'organisme doit être clairement visible là où se trouve la marque afin de clairement identifier l'organisme représenté – filiale, zone, district, direction, ou groupe de l'Auxiliaire.
2. Les officiers élus du comité exécutif de l'organisme (filiale, zone, district, direction, ou groupe de l'Auxiliaire) ou toute personne nommée responsable par le comité exécutif doivent conserver le contrôle et la propriété du média, y compris les mots de passe, inscriptions et ouvertures de session.
3. Aucun membre de la Légion ni membre du public n'est autorisé à utiliser des images de la marque enregistrée, à l'exception des individus mandatés par la Légion identifiés au paragraphe 2.
4. Il est convenu qu'aucun contrôle ni propriété de la marque déposée n'est suggéré ou sous-entendu.
5. Le contenu des médias sociaux sera respectueux envers les vétérans et la Légion royale canadienne.
6. Le contenu Web respectera l'esprit des Buts et Objets de la Légion tels qu'énoncés dans les *Statuts généraux*.
7. Il est convenu que la Direction nationale de la Légion royale canadienne se réserve le droit de limiter l'utilisation de ses marques enregistrées si celle-ci ne respecte pas les Buts et Objets de la Légion tels qu'énoncés dans les *Statuts généraux*.

On peut obtenir des conseils et directives concernant l'utilisation des marques enregistrées à marketing@legion.ca. Des images de la marque enregistrée sont offertes en noir et blanc ou en couleurs dans des fichiers couramment utilisés. Les images affichées sur le site Web de la Direction nationale sont volontairement impropres à la reproduction et leur résolution ne permet pas une bonne reproduction.

VOTRE FILIALE EN LIGNE

Médias sociaux – Alignement de la marque

Les médias sociaux, tels Facebook, Twitter, Instagram ou les blogs, sont un excellent moyen de faire connaître votre filiale à votre communauté, de partager le travail de la Légion et de promouvoir les activités et initiatives à venir. Les principes directeurs suivants vous aideront à veiller à ce que tout message d'une filiale soit conforme aux *Buts et Objets* de la Légion, tels que définis dans les Statuts généraux, et reflète la mission, le mandat et les valeurs de La Légion royale canadienne; et, ce faisant, à éviter toute crise potentielle de relations publiques ou une action en justice.

Comptes de média social de filiale

- Une filiale de la Légion peut, pour se faire connaître, ouvrir un compte sur n'importe quelle plateforme de médias sociaux de son choix.
- Le profil du média social d'une filiale doit clairement indiquer son nom, son numéro, sa localisation et son logo (avec l'identifiant de filiale).

Savoir bien communiquer

- Les communications de filiale devraient appuyer la marque de la Légion, sa mission et ses activités connexes. Veillez à inclure des messages sur le soutien de la Légion envers les vétérans, le Souvenir et l'excellent travail que les membres accomplissent dans la collectivité. Les comptes de média social du Siège national de la Légion fournissent une excellente source de contenu à partager.
- Lors de la promotion d'événements sociaux, précisez comment les revenus générés soutiennent le travail de la Légion. N'affichez aucune photo de surconsommation de toute substance, de comportement déplaisant, et de toute image ou de tout message qui ne correspond pas aux valeurs de la Légion. Dans le doute, abstenez-vous!
- Que ce soit au sein d'une plateforme de médias social public ou celle d'un groupe privé, tout ce que vous publiez peut être copié et partagé avec un public plus large. Faites preuve de discernement et soyez sensible aux sujets qui peuvent être considérés comme inadmissibles ou provocants.

Enjeux juridiques et de relations publiques

- Veillez à respecter les lois et lignes directrices de l'industrie. Sachez aussi citer correctement la source de vos informations et tenir compte des lois sur les droits d'auteur, des politiques de confidentialité, des lois sur la protection de la vie privée, etc.
- Voyez à obtenir un consentement (ou celui du parent pour tout mineur) avant de partager une histoire ou une photo d'une personne qui peut être identifiée.
- Assurez-vous que le message est factuellement correct (ne dites rien qui soit en contradiction avec le site Web de la Légion ou les positions déclarées de l'organisme). Le cas échéant, précisez que les opinions exprimées représentent le point de vue de la filiale.

Quand il est question de médias sociaux, la nature virale du partage d'informations en ligne s'avère un moyen efficace et puissant d'atteindre un vaste public. En sachant bien utiliser les médias sociaux, une incidence positive forte peut en résulter.

Ressources en soutien à la marque



RESSOURCES EN SOUTIEN À LA MARQUE

Ressources gratuites arborant la marque de la Légion

Un large éventail de ressources est offert pour soit être imprimé ou commandé en ligne. Vous trouverez des documents de recrutement et de fidélisation, tels que lettres de bienvenue, affiches de renouvellement, brochures, etc. Passez votre commande dès aujourd'hui au 1-888-301-2257 ou à supply@legion.ca

Ressources pouvant être téléchargées

D'autres documents peuvent également être téléchargés en ligne.... Allant d'affiches jusqu'à des imprimés de publicité, de publicités radio à des bannières publicitaires, de gabarits d'affaires et quoi d'autres encore.

Visitez le site Web des Services aux membres de la Légion pour obtenir ce qui suit et bien plus encore! portal.legion.ca/fr/marketing



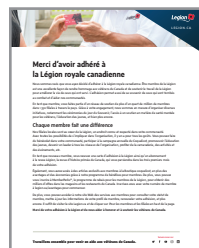
AFFICHE D'ADHÉSION
#800392 Français
#800391 Anglais



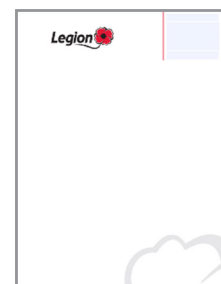
AFFICHE DE RENOUELEMENT
#800394 Français
#800393 Anglais



AFFICHE MEMBERPERKS®
#800726 Français
#800725 Anglais



LETTE DE BIENVENUE AU MEMBRE
#800806 Français
#800805 Anglais



PAPIER À EN-TÊTE



CARTE DE VISITE PROFESSIONNELLE



LETTE DE RENOUELEMENT D'ADHÉSION À IMPRIMER OU NUMÉRIQUE
#800396 Français
#800395 Anglais



DÉPLIANT À TROIS VOILETS SUR L'ADHÉSION
#800307 Bilingue



PROGRAMME D'ACCUEIL DES VÉTÉRANS



CARTES PUBLICITAIRES



BANNIÈRE ADHÉRE

RESSOURCES EN SOUTIEN À LA MARQUE

Ressources et contenu en ligne

Si vous lisez ce guide hors ligne, la Légion vous invite à consulter ces adresses Web pour accéder à ses ressources, à ses médias sociaux et à bien plus encore.

Hyperliens pouvant être utiles :

Information – Marque de commerce : legion.ca/fr/coquelicot-marque-deposee

Images de la Légion : portal.legion.ca/fr/marketing

Lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels et la Loi canadienne anti pourriel (LCAP) : portal.legion.ca/fr/lcap

Localisez votre filiale : legion.ca/fr/localisez-votre-filiale

La Légion... présente sur les médias sociaux

Facebook	Facebook.com/CanadianLegion
Twitter	Twitter.com/RoyalCdnLegion
Instagram	Instagram.com/RoyalCanadianLegion
YouTube	YouTube.com/RCLDominionCommand
LinkedIn	LinkedIn.com/company/royalcanadianlegion
Flickr	Flickr.com/photos/royalcanadianlegion/albums